

05 déc 2014 -15:36

Appartient à [Conseil des ministres du 5 décembre 2014](#)

Financement des coûts pour les services terminaux dans les aéroports belges en 2015

Sur proposition de la ministre de la Mobilité chargée de Belgocontrol Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités de financement des coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne sur les aéroports belges en 2015.

Ce projet a pour but de maintenir le status quo pour la partie des coûts prise en charge par les usagers et par les Régions pour l'année 2015, dans l'attente de la révision de l'accord de coopération de 1989 entre l'Etat fédéral et les Régions, prévue dans l'accord de gouvernement.

Le Conseil des ministres a par ailleurs mandaté la ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol, d'entamer les discussions avec les gouvernements flamand et wallon dans le but de baser le financement du service à la navigation aérienne dans les aéroports belges sur le principe de l'utilisateur-payeur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale
des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique